



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 SEANCE DU JEUDI 06 JUILLET 2023**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Secrétaire : George GÉLIE
Date de convocation : 27 juin 2023
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 28
Nombre de procuration : 14

Extrait n°CC-07-2023-155

Objet : Création du poste d'Assistante de direction à la Direction Générale Adjointe Ressources.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Maurice BONTÉ, Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE, George GÉLIE, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Gilbert COUTURIER, Stéphane LORDELOT, Jonathan TABAR, Sainte-Rose CAKIN, Charles CARISTAN, Germain DUTON, Claude Rémy HARNAIS, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Claude BELLUNE, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Robert DULYMOIS, Sylvain HOCHÉ, Bruno Nestor AZÉROT, Jean-Baptiste ROTSEN, Jean-Hugues MOMPHELE, Josette MASSOLIN, Patrick BONIFACE, Christian RAPHA, Frédéric BUVAL, Christian PALIN, Annick CHARLEC.
 Philippe TRUCA (suppléant de Madame CASIMIRIUS).

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Patricia Athanase PALMONT à Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE, Kristelle RISAL à Stéphane LORDELOT, Joseph PÉRASTE à Jean-Baptiste ROTSEN, Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Joël Christine LINORD à Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Violaine DIAZ à Jean-Hugues MOMPHELE, Sarah ANGAMA à Patrick BONIFACE, Saint-Yves RANGOM à Maurice BONTÉ, Paulette RAPON à Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Patricia Marie GUION-FIRMIN à Frédéric BUVAL, Olivier JEAN-DENIS à Annick COMIER.

En cours de séance : Sylvie PALCY à Jonathan TABAR, Jean-Christophe BOULANGÉ à Annick CHARLEC, Fabienne LABRANCHE-GROUGI à Josette MASSOLIN.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Félix ISMAIN, Thierry MARÉCHAL, Justin PAMPHELE, Pamela PATRON, Gwladys COLER, Georgette RANGOLY, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MAIGNAN, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL.

En cours de séance : Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN, Belfort BIROTA.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code la Fonction Publique ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-01-2022-003-1 du 20 janvier 2022 portant adoption du nouvel organigramme de CAP Nord Martinique ;

Considérant le budget principal de CAP Nord Martinique ;

Considérant le tableau des effectifs de CAP Nord Martinique ;

Considérant que la Direction Générale Adjointe Ressources (DGA-R) issue de la réorganisation des services en 2022, réunit 5 directions : la Direction de la commande publique, la Direction des finances, la Direction de l'informatique, la Direction des ressources humaines et la Direction de la programmation des subventions et des opérations financières. Elle s'est inscrite dans une démarche prospective administrative et territoriale visant à moderniser la Collectivité pour l'amener à la performance ;

Considérant qu'après plus d'un an d'exercice, la nécessité de la doter d'une assistante administrative est de plus en plus démontrée, afin de fluidifier les informations en interne à la DGA Ressources mais également avec les autres directions. Cet appui administratif permettra à la DGA Ressources de dégager du temps pour faciliter la politique de développement et d'optimisation de l'administration attendue par l'équipe politique et la Direction Générale ;

Considérant qu'afin d'assister la DGA-R, il est nécessaire de créer et de pourvoir le poste suivant :

Assistant(e) de direction

Les principales missions sont les suivantes :

Véritable appui administratif auprès de la DGAR pour assurer les missions administratives en fonction des priorités politiques et réglementaires :

- Organisation et planification des réunions,
- Gestion et partage de l'information,
- Planification et suivi des dossiers.

Connaissances requises :

- Connaissance de l'organisation administrative et des compétences des collectivités territoriales,
- Parfaite maîtrise de la grammaire et du vocabulaire français,
- Maîtrise de la méthodologie de projet, d'analyse et de diagnostic,
- Missions des Administrations et partenaires publics,
- Parfaite maîtrise de la suite Office (Word, Excel, Powerpoint,),
- Vocabulaire professionnel du service - Procédures administratives et Techniques de recherche documentaire,
- Maîtrise de la conduite de projets transversaux ;

Considérant que les Elus du Conseil Communautaire sont appelés à se prononcer sur la création d'un poste d'assistant(e) de direction en catégorie C et B de la filière administrative, (Adjoint administratif et Rédacteur territorial) ;

Considérant que la création du poste en catégorie C permettra aux agents de catégorie C ayant les compétences recherchées de faire acte de candidature. Le poste de la catégorie non pourvu sera ensuite supprimé ;

Considérant le descriptif du poste :

Cat	Intitulés des postes	Filière	Situation au Tableau des effectifs	Interne/Externe	Total
DGA-RESSOURCES					
C	Assistant(e) de direction	Administrative	Adjoint administratif Grade existant	Interne/Externe Ouvert aux contractuels	1
B	Assistant(e) de direction	Administrative	Rédacteur territorial Grade existant	Interne/Externe Ouvert aux contractuels	1

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver la création des postes suivants au sein de la Direction Générale Adjointe Ressources :

Cat	Intitulés des postes	Filière	Situation au Tableau des effectifs	Interne/Externe	Total
DGA-RESSOURCES					
C	Assistant(e) de direction	Adm.	Adjoint administratif Grade existant	Interne/Externe Ouvert aux contractuels	1
B	Assistant(e) de direction	Adm.	Rédacteur territorial Grade existant	Interne/Externe Ouvert aux contractuels	1

Article 2 :

Les crédits sont prévus au chapitre 012 du budget principal de CAP Nord Martinique.

Article 3 :

Le tableau des effectifs de la collectivité est mis à jour.

Article 4 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 41

Contre : 00

Abstention : 01

Abstention déclarée : 01

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 31 juillet 2023

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

